

## «Pourquoi avoir invité les spécialistes?» Jean-Pierre Chrétien s'interroge sur l'intérêt de la mission.

Jean-Pierre Chrétien, spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs au CNRS, a témoigné le 7 avril devant la mission sur le Rwanda. Il livre ici sa surprise face à la manière dont certains parlementaires mènent leur mission.

Voilà des décennies que des historiens ou des anthropologues français travaillent sur l'Afrique des Grands Lacs. Depuis 1990, certains essaient plus ou moins vainement de faire bénéficier leur pays de leur connaissance du Rwanda. En ce printemps de 1998, les voici enfin invités, au moins quatre d'entre eux, à expliquer, devant un aréopage représentant la Nation, ce qui a pu conduire ce pays d'Afrique au troisième grand génocide du siècle et la position de «la France» dans cette tragédie.

Comment ne pas être satisfait de cette initiative de Paul Quilès, de cette remarquable accélération de la curiosité pour la politique africaine de Paris? En me présentant le 7 avril, date anniversaire du génocide, comment ne pas penser à mes anciens étudiants disparus, et ne pas mesurer l'exigence intellectuelle et morale que représentait cette audition?

L'exposé, fait en toute liberté, est écouté attentivement. Mais quel sens donne-t-on exactement à une intervention de ce genre? L'ambiance est étrange, un peu inquisitoriale. D'après certaines déclarations, l'objectif serait d'expliquer le présent par le passé, notamment par l'antagonisme séculaire des «ethnies» hutu et tutsi, comme si l'historien était un notaire chargé d'enregistrer les responsabilités d'autrefois pour exonérer celles d'aujourd'hui. Cela s'est confirmé, du moins dans certaines questions. Le député Jacques Myard (député-maire RPR de Maisons-Laffitte, ndlr) en particulier, qui deux jours plus tôt avait expliqué sur LCI que «des universitaires manquaient de

rigueur» quand ils ne se ralliaient pas «à l'opinion dominante» sur la réalité primordiale des ethnies au Rwanda, fait part de son scepticisme. Peu importe la bibliographie qui nourrit les interrogations sur la spécificité et l'histoire des relations Hutus-Tutsis. Monsieur le député croit aux vérités

### TRIBUNE

simples et nous renvoie aux études.

La mise en accusation des intellectuels correspond-elle à l'esprit d'une «mission d'information»? Bienôt dénoncera-t-on un complot de désinformation quand on s'interroge? La tentation semble être plus exactement celle de la plaidoirie. L'évocation des partenaires de la crise (Burundi, Belgique, interventions étrangères dans la guerre civile) suscite l'établissement en pointillés d'une sorte de liste de coupables à même d'innocenter notre pays, comme si la question était d'abord à ce niveau. Il ne faut pas généraliser bien sûr, mais il en va de la crédibilité de cette mission dès

qu'elle sera confrontée à des acteurs coriaces. Les questions fondamentales portent sur la lucidité de la politique française face à la montée d'un véritable et «résistible» courant raciste au Rwanda et sur les appuis qu'elle devait cultiver pour le contrecarrer. Ces questions difficiles ne vivent pas spécialement notre pays. Mais elles supposent qu'on cesse de réduire tout à une opposition hutu-tutsi qui serait naturelle et inéluctable, qu'on cesse de penser en termes d'opposition entre des tribus. C'est précisément cette grille de lecture qui a empêché notre pays d'avoir une position à la fois claire et efficace. Si la mission ne mesure pas le décalage entre ce cliché et les dynamiques historiques du Rwanda contemporain, et qu'elle range au rang des hypothèses «d'école» le fruit des recherches les plus sérieuses sur l'Afrique, elle risque d'échouer dans son objet le plus profond qui est manifestement de reconstruire l'image de la France en Afrique. Alors pourquoi avoir invité les spécialistes? ●

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

## «Cette mission est un moindre mal...»

Selon Sammy Cohen, le contrôle parlementaire n'est pas une tradition française.

Sammy Cohen, spécialiste de politique étrangère au Centre d'étude des relations internationales (Ceri), a récemment coordonné un ouvrage sur la politique extérieure de Mitterrand. Interview.

**Ce contrôle parlementaire sur une action politique étrangère est-il une première dans la V<sup>e</sup> République?**  
C'est ce que les membres de la mission ont dit, mais c'est inexact: il y a eu une commission d'enquête sénatoriale lors de l'affaire Habache, qui a auditionné pratiquement tous les hauts responsables politiques et ceux des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Elle a donné lieu à un rapport, en juin 92, qui est tombé dans l'oubli.

**Mais le Parlement n'a pas de tradition de contrôle de l'action extérieure?**

Non absolument pas. La V<sup>e</sup> République s'est construite en réaction à la IV<sup>e</sup>, et la règle du jeu est que le Parlement ne gêne pas l'exécutif, en particulier pas sur la politique étrangère ni de défense, notamment sur l'Afrique. Il y a une sorte d'accord tacite de laisser les mains libres au pouvoir. Et je

n'ai pas l'impression d'assister à une révolution de fonctionnement des institutions. Cette mission a été mise sur pied en réaction à des pressions extérieures et non pas par une volonté des parlementaires de connaître la vérité. Il n'y a pas eu une volonté spontanée des parlementaires de donner une impulsion nouvelle au contrôle démocratique.

**Comment expliquer que les parlementaires soient si timorés sur ce sujet?**

Il y a des raisons historiques, liées à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir dans le contexte difficile de la guerre d'Algérie. Mais il y a aussi une autre raison qui a été exposée par plusieurs parlementaires et notamment par Jean-Pierre Cot: s'occuper de politique étrangère n'est pas rentable en terme électoral en France.

**L'affaire ne se complique-t-elle pas, s'agissant de l'Afrique, du fait que c'est l'Elysée qui décide?**

Elle se complique car cela conduit directement à mettre en cause l'ancien Président lui-même, François Mitterrand. Dès lors, j'en ai pas l'impression que la mission d'in-

formation conduira à des résultats qui vont ébranler les institutions et vont remettre en cause le fonctionnement très peu démocratique de la politique étrangère. Pourtant, il faudrait que l'information circule davantage, que les députés s'en saisissent. **Cette mission constitue-t-elle néanmoins une brèche pour aller plus loin?** Je ne pense pas. Je crois qu'il faut revenir au contexte dans lequel la mission a été constituée, et si on lit les différentes déclarations, notamment de Paul Quilès, tout semble montrer que, au fond, c'est un moindre mal. Plutôt que de laisser le Tribunal pénal international se saisir de cette question il vaut mieux que la France et les Français s'en saisissent eux-mêmes.

**N'y a-t-il pas, en arrière-plan, la réticence de la France face à l'idée d'une cour pénale internationale permanente?**

Il y a une ambiguïté extraordinaire chez les dirigeants français. Ils ont soutenu la mise sur pied d'un tribunal international tant que cela n'impliquait pas les acteurs français. Mais à partir du moment où la France se trouve impliquée, on assiste à une très nette réserve ●

Recueilli par PIERRE HASKI

## Historique

1<sup>er</sup> octobre 1990: attaque depuis l'Ouganda du Front patriotique rwandais (FPR).  
5 octobre 1990 à fin 1993: opération Noroit d'assistance française au régime Habyarimana.

Février 1993: une commission d'enquête internationale dénonce les massacres contre les Tutsis.  
6 avril 1994: attentat contre le président Habyarimana, début du génocide des Tutsis et des massacres des Hutus modérés.

7 au 14 avril: opération Amaryllys d'évacuation des ressortissants européens.  
Juin à août 1994: Opération Turquoise pour «assurer la sécurité et la protection des populations menacées».

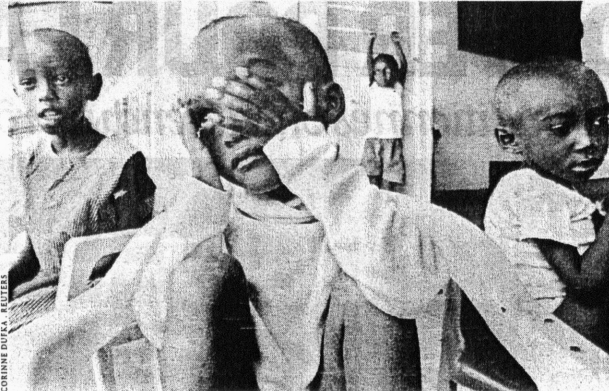
4 juillet 1994: le FPR s'empare de Kigali. Près de 2,5 millions de Hutus fuient le pays.

## La mission d'information

Créée le 3 mars, la mission comprend une vingtaine de députés des commissions de la Défense et des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Pour enquêter sur le rôle de la France et de la communauté internationale au Rwanda, les députés procèdent à des auditions et à l'analyse de documents, y compris ceux classés «secret». La mission mène aussi des enquêtes spécifiques sur des points jugés essentiels. Deux enquêtes sont en cours: l'une sur les circonstances de l'attentat du 6 avril 1994, l'autre sur les livraisons d'armes au Rwanda.

## Couac mitterrandien

«Avant l'attentat, on ne m'avait pas signalé de drames particuliers interethniques.» Le 30 juin 1994, près de trois mois après le déclenchement du génocide, Mitterrand prononce cette phrase lors d'un conseil de défense à l'Elysée, révèle le *Canard enchaîné* d'aujourd'hui sur la base d'un document confidentiel de défense. Le chef de l'Etat s'entretient avec l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées. Cette «naïveté» est surprenante. Paul Quilès racontait, le 31 mars, combien Mitterrand se passionnait pour les questions rwandaises, au point de dissertar sur l'histoire de ce pays en conseil des ministres. Si «on ne (lui) avait rien signalé», on peut se demander ce que faisaient les militaires français présents au Rwanda depuis décembre 1990. Et qui ont été témoins de nombreux «drames particuliers interethniques».



Des enfants tutsis rescapés du génocide, en juillet 1991 dans un orphelinat près de Kigali.

COMINÉ DOUKA / REUTERS

suite de la page 5 rés. Cette belle image de consensus politique à la française reflète mal une époque où le Premier ministre refusait l'intervention française que voulait Mitterrand, qui avait trouvé en Juppé un allié inattendu. D'autres, sans doute, se chargeront d'en parler. La mission d'information doit entendre aujourd'hui Jean-Christophe Mitterrand, qui n'a été conseiller Afrique à la présidence que jusqu'en 1992, mais plus durablement l'ami du fils Habyarimana; puis, le 5 mai, Hubert Védrine, secrétaire général à la présidence sous François Mitterrand, et sans doute plus tard, Bruno Delhay, qui a succédé à Jean-Christophe Mitterrand et aujourd'hui ambassadeur de France au Mexique.

Et puis, il faut serrer les rangs contre la campagne «violente, partisane, souvent même haineuse», pour reprendre les termes de l'ancien Premier ministre, qui vise la France. Une campagne menée par la presse, selon les ministres, qui relayent les enquêtes d'historiens et de journalistes, a avancé l'hypothèse que les missiles tirés contre l'avion du président rwandais auraient pu provenir des stocks de l'armée française, ce que les ministres contestent. Une campagne orchestrée par les ennemis de la France, soutiennent-ils, reprenant en chœur la thèse du complot américano-ougandais. «A qui a profité le crime?», dit Juppé, qui rappellera que le président ougandais a été porté au pouvoir par une armée en partie composée de réfugiés rwandais tutsis, qui en 1994 et, selon les ministres, avec l'appui des Etats-Unis, a pris le pouvoir à Kigali. L'éotard fera état de communiqués du FPR interceptés avant l'attentat, annonçant que «les trois tyrans» étaient à bord de l'avion: le Rwandais, le Burundais et le Zaïrois Mobutu... qui ne se trouvaient pas à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, d'où l'avion avait décollé.

Pour le citoyen, l'audition inédite et publique de quatre ministres n'est pas dénuée d'enseignements. On y a appris qu'Edouard Balladur dirigeait le gouvernement mais ne savait pas tout, et qu'il compte sur la mission pour avoir accès aux documents officiels qui retracent les décisions prises sous sa responsabilité. On y a approché le monde virtuel des accords de coopération militaire en Afrique. «Pensez-vous que sans les accords de 1975 avec le Rwanda, la politique de la France aurait été différente?», demande l'ancien Premier ministre aux députés, qui n'ont jamais eu l'heur de le lire. On a entendu Juppé dire qu'il n'a «aucun souvenir» des informations que la Belgique affirme avoir fournies à Paris sur la préparation du génocide. Ce qui est dit est dit. Les députés vérifieront ●

MARIE-LAURE COLSON